

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min Finances

Paris, le 30 juin 2014 N°104

Accord entre BNP Paribas et les autorités américaines

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes Publics, prend acte de l'accord intervenu entre BNP Paribas et plusieurs autorités américaines le 30 juin 2014.

Cet accord permet de lever les incertitudes sur le traitement réservé à BNP Paribas et de mettre un terme aux procédures engagées pour violation du régime de sanctions financières des Etats-Unis. Les dirigeants de BNP Paribas ont indiqué avoir pris, en lien avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), les mesures pour s'assurer que les manquements allégués ne se reproduiront pas.

Conformément aux demandes des autorités françaises, cet accord sanctionne des activités passées et préserve l'avenir. BNP Paribas continuera ainsi à être en mesure de financer l'activité économique dans des conditions satisfaisantes. BNP Paribas a communiqué sur l'impact des sanctions sur sa situation de solvabilité, qui demeure très solide ainsi que l'a rappelé l'ACPR. La banque disposera par ailleurs d'un délai de six mois pour mettre en œuvre l'interdiction pendant un an d'une partie de ses activités de compensation en dollar aux Etats-Unis liée aux matières premières.

Les autorités américaines ont annoncé l'ouverture d'enquêtes visant d'autres banques européennes, pour des agissements similaires. L'extraterritorialité des normes américaines, liée à l'utilisation du dollar, doit conduire l'Europe à se mobiliser pour faire progresser l'usage de l'euro comme monnaie d'échange internationale.

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

